Image not found or type unknown

indivision quels sont les règles ?

Par **bj123**, le **03/10/2019** à **16:40**

Je vis en couple (sans aucun contrat ni déclaration) et nous avons acheté un appartement en indivision depuis plus de 20 ans et l'occupons en residence principale .l'indision est 10% à mon nom et 90 % au nom de ma compagne .

Quelles sont les conséquences en cas du décés (pour les héritiers) ou du départ (maison de retraite ou autres) de l'un des deux indivisaires.

En matiére de fiscalité sur le foncier et sur la taxe d'habitation comment sont répartis les montants des impots à payer?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés